

**Décision N°DEC26-18 portant nomination par intérim d'un directeur
d'une unité mixte de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la démission de Monsieur Xavier BLANC de sa fonction de directeur de l'UMR 5800 LaBRI en date du 1^{er} mars 2026 ;

Vu la proposition de nomination par intérim de Monsieur Pascal DESBARATS, directeur-adjoint de l'UMR 5800 LaBRI, à la fonction de directeur ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Pascal DESBARATS est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire bordelais de recherche en informatique » (UMR 5800 LaBRI) à compter du 2 mars 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, ou désignation par l'ensemble des tutelles de l'unité de la nouvelle équipe de direction.

Article 2 :

La direction générale des services de l'Université de Bordeaux est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 18 mars 2026
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS